

Séance du jeudi 22 juillet 2021

Date de la convocation: 13/07/2021

Membres en
exercice :

Présents : 7

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Annick IENZER par Olivier MAGUET, Emilie KONNERT par Michèle MATHIEU, Barbara LOUCHART par Joël BOISSIERE, Jacky PECHERY par Catherine PECHERY

Excusés : Adeline BEAUFUMÉ, Richard DETHYRE, Laurence HOURLIER, Thomas HOURLIER

PROPOSITION DE ZONAGE DES EAUX PLUVIALES - (D 2021 070)

Après que le Maire a exposé le contexte et le contenu de la proposition de zonage, rappelant qu'un zonage d'eaux pluviales est actuellement inexistant, étant entendu que le ruissellement des eaux pluviales sur la voie publique provoque des dégradations et est source de danger lors d'épisodes météorologiques violents, le Maire propose de retenir le scénario unique présenté par le cabinet d'étude, scénario qui correspond à l'implantation urbaine sur le territoire de la Commune ; le Maire rappelle que cette proposition de zonage sera soumise à enquête publique.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,
DECIDE de retenir le scénario unique présenté par le cabinet d'étude pour définir le futur zonage d'eaux pluviales

AUTORISE le Maire à accomplir tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire
Oliver MAGUET

